

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC24

présenté par
Mme Kuster

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , en lien avec les collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les collectivités territoriales sont des acteurs indispensables du financement et de l'accès à la culture partout en France. A ce titre, elles méritent d'être mentionnées comme des partenaires incontournables du futur Centre national de la musique.